

Compte-rendu du

CTM du 27 février 2013

Déclaration préalable de la CFDT

Monsieur le président, mesdames, messieurs

Bonjour,

En conclusion de notre déclaration du 13 décembre, nous vous invitons, Monsieur le secrétaire général, à concevoir et à mettre en œuvre un autre dialogue social plus exigeant et plus conforme à nos attentes, aux exigences du moment et à terme, plus efficace.

C'est bien en amont des décisions et des publications diverses de textes que nous devrions aborder les sujets essentiels.

Nous devons encore déplorer les oublis de consultation du CTM sur le décret relatif à l'indemnité spécifique de service publié le 28 décembre 2012 comme sur la convention de gestion entre le ministère de l'intérieur et celui de l'écologie qui aurait pu pour le moins faire l'objet d'une présentation et d'une discussion.

Nous vous le redisons, nous attendons de votre part une réelle remise en ordre des pratiques de vos services en la matière.

Nous aurions pu profiter de la présence des représentants des ministres pour attirer leur attention sur les élucubrations outrancières de quelques sénateurs en commission budgétaire. Les propos tenus sont injurieux et méprisants. Ils font le procès des personnels et des services notamment des DREAL qui font leur travail par leurs rappels utiles et nécessaires à la loi. Nous attendons de nos ministres une sérieuse et vigoureuse mise au point face à ce dérapage indigne qui ne grandit pas leurs auteurs. En d'autres lieux, le gouvernement fait la leçon aux patrons américains.

Nous vous avons interpellé aussi sur la fusion MIILOS et ANPEEC et d'une manière plus générale sur les conditions d'un dialogue à la hauteur en matière de dossiers de restructurations de nos services qu'ils soient interministériels, déconcentrés ou d'administration centrale. Sur ces dossiers, particulièrement MIILOS et ANPEEC, nous n'avons pas eu de votre part ou de vos services d'informations récentes sur la nature de la prise en charge opérée. Pourtant nous espérons quelques suites... Utiles afin de répondre aux inquiétudes et interrogations des personnels.

Si, depuis des années, nous demandons systématiquement des études d'impacts sur les dossiers quel qu'il soit ce n'est pas pour rien. Il s'agit, pour nous, à partir de ces études exhaustives de mieux prendre en charge les questions qui nous sont soumises. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point sur le dossier CEREMA. Nous ne pouvons pas en effet nous satisfaire de réponses dilatoires dans la mise à disposition de tous les éléments utiles à l'appréhension des projets.

Je prends le dossier CEREMA car, nous l'avons pointé, la réunion de 3 STC et 7 CETE pose de sérieuses questions sur le pilotage, les organigrammes et liens hiérarchiques, le positionnement des fonctions supports, la structuration en services ou directions. Ce sont des sujets essentiels. Il convient de les traiter et non de laisser se développer les inquiétudes et les risques de forts rejets.

La CFDT se fait l'écho de l'inquiétude des personnels dans le processus de prépositionnement du CEREMA. Le ministère a publié des postes pour créer le PSI à Bron, préalable indispensable pour assurer la paie des personnels dès janvier 2014. Cette publication, sur l'intranet mais pas dans l'application Mobilité, a suscité l'intérêt des agents, qui ont candidaté sur ces postes non numérotés. Nous demandons un éclaircissement sur le traitement de ces affectations ; en effet, si la CAP des attachés a bien validé le poste demandé par un attaché lauréat de l'examen pro à principal, les collègues SACDD n'ont pas été pris en compte par la CAP de leur corps, au motif que celle-ci n'avait pas à nommer des agents dans un établissement public. Nous comptons sur la CAP régionale de la DREAL Rhône-Alpes pour affecter les personnels de catégorie C dans ce PSI, et exigeons de la gestion des personnels de catégorie B qu'elle lève l'incertitude qui pèse sur les agents.

A ce jour, seul le dossier « effectifs-emplois » a fait l'objet de quelques avancées positives avec une première réunion le 18 janvier 2013 avec les DG.

La présentation faite était instructive, elle nous permet d'accéder à quelques informations intéressantes. Désormais, nous approchons les contraintes et les conséquences de la rigueur engagées. L'exercice comptable fait peu de cas des hommes et des femmes en charge des missions réduites en nombre d'emplois.

Nous connaissons le volume des suppressions d'effectifs (sans en connaître forcément le détail par région, par actions, par catégories et emplois) et les dégâts qu'elles engendrent dans la conduite et la prise en charge des missions, dans la situation des personnels appelés à se remettre en cause en permanence et inquiets quant à leur avenir professionnel et quant à la localisation de leur emploi demain. Devront-ils bouger ? Quelles mesures pour favoriser les mobilités souhaitées, pour soutenir les personnels dans leurs projets professionnels, quels moyens pour les bilans de compétence et la formation continue ?

Cette situation requiert de votre part une plus grande transparence dans l'allocation des moyens (pourquoi ? Comment?), de nécessaires réponses à nos interrogations (Qui ? Où?), la volonté tenace de dialoguer utile et d'engager les réflexions nous permettant de répondre aux angoisses et aux craintes de personnels plus que jamais démobilisés. Elle exige d'autres réunions et plus particulièrement, sans aucun doute, la nécessité d'ouvrir d'autres chantiers et de réelles négociations sur les conditions d'accompagnement des personnels dans les phases de transitions manifestement oubliées. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous voulons des garanties collectives et non le chacun pour soi qui se pratique au quotidien avec des pressions de plus en plus vigoureuses sur les personnels. Il est urgent, comme nous le demandons, d'établir des cadrages négociés qui préservent les personnels et leurs donnent toutes garanties quant à leur situation, à leurs parcours professionnels et à leurs carrières.

L'ordre du jour que vous nous proposez est copieux mais nous ne pouvons pas ne pas rappeler nos attentes sur :

- Les attentes toujours insatisfaites de textes acceptables et respectueux des situations des ouvriers des parcs et ateliers en matière d'homologie et de retraites
- Les attentes sur les projets catégoriels en cours, corps de catégorie C en arrêt complet, adhésion au CIGeM des attachés, chargés d'études documentaires mais aussi et toujours le nouvel espace statutaire de la catégorie B. Pour ce dernier, nos griefs ont été exprimés ils rencontrent peu d'échos ni de prise en charge de notre administration (cf. recours ISS).
- Le nécessaire dialogue attendu sur le projet de création d'une agence nationale de la biodiversité comme sur l'évaluation de la politique de l'eau. Sur la création de l'agence, nous avons pu à notre demande être entendu par l'un des préfigurateurs lors d'une conversation téléphonique. C'est insuffisant !
- Le soutien à apporter à nos établissements publics comme les agences de l'eau, l'IGN ... confrontés aux obstructions répétées du contrôleur financier sur certaines décisions de gestion des personnels. Vous deviez intervenir auprès de Bercy, qu'en est-il ?
- Les suites à apporter au rapport de la cour des comptes sur l'ONEMA qui, s'il pointe des anomalies de gestion, ne manquent pas aussi de pointer l'insuffisance des moyens au regard des missions dévolues à l'établissement. Nous ne pouvons que rappeler nos demandes permanentes d'extension du statut des personnels des agences de l'eau à ceux de l'ONEMA pour instituer un cadre légal et résorber la précarité dénoncée.
- Quelle suites au rapport de la cour des Comptes sur le contrôle de la sécurité des navires ?
- Le projet de réorganisation de l'administration centrale après les annonces de transfert (DSCR) et d'arrivée (DPMA) pour lesquels nous sommes toujours en attente des études d'impacts et des mesures d'accompagnement.
- Les difficultés rencontrées par les personnels en position normale d'activité dans les autres ministères (gestion des régimes indemnitaires et des rémunérations mais aussi avancement d'échelons) L'une de nos camarades vient de recevoir son avancement d'échelon alors qu'il devait se faire en novembre 2009...
- Une réponse adaptée aux conséquences de l'incendie du restaurant administratif de Lyon qui laisse 1400 rationnaires sans solution dont 300 du MEDDE et METL. Le refus même d'étudier la possibilité de mettre à disposition des « chèques déjeuners » ou similaires n'est pas recevable. Il convient de trouver des solutions...

Enfin, dans l'actualité sociale fonctions publiques, si nous pouvons noter positivement le décontingement du 8ème échelon de la catégorie C, la remise en cause du jour de carence et quelques annonces attendues d'ouverture de discussions, il reste à mettre en œuvre pour les deux premiers dans les faits ces décisions en publiant rapidement les textes utiles. Dans le même temps la poursuite du gel de la valeur du point d'indice qui interviendrait pour la 3ème année consécutive ampute sérieusement le pouvoir d'achat des personnels écrase les grilles. Il nous met d'ores et déjà en grandes difficultés dans certains recrutements (cf. les 60 postes non pourvus chez les techniciens).

Je vous remercie.

Réponses du secrétaire général, Vincent Mazauric

Le président annonce la présence de deux membres des cabinets pour le point CEREMA (Paquita Morellet-Steiner et Alexis Masse).

La CFDT est désignée secrétaire adjoint de séance.

Sur la réunion du 18 février relative aux missions et aux moyens du ministère, un effort documentaire sera poursuivi avec l'état des effectifs par zones de gouvernance et par métiers. Le président se réjouit que tous les directeurs généraux se soient associés à cette démarche. Il souhaite implanter cette coutume de transparence qui permet des échanges fructueux.

La situation des agents précaires est dans l'agenda social, c'est en œuvre, le résultat n'est pas encore atteint mais cela avance au niveau interministériel, en particulier l'ONEMA dont la situation doit être réglée.

S'agissant des OPA, le travail sur les retraites n'était pas terminé ; un constat clair de ce qu'il y avait à faire a été posé, un travail en interministériel est en cours.

Pour le CHSCTM, le Président a fait des propositions aux deux ministres, sur l'amiante, les invitant à saisir le Premier Ministre et le Budget pour que nos collègues qui ont été exposés soient pris en charge. Il ne faut pas laisser des agents publics sans que leur situation soit reconnue et traitée, en égalité de traitement avec ceux du ministère de la Défense.

Au sujet des débats publics et politiques sur la modernisation de l'action publique et la décentralisation, s'agissant de la MAP et des évaluations des politiques publiques qu'elle prévoit, le Président confirme que dès leur lancement, les représentants des personnels auront tout lieu et tout droit d'être consultés par les responsables de ces évaluations : politiques maritimes, de l'eau et du zonage du logement. Les syndicats seront destinataires des feuilles de route et de cadrage de ces missions.

Sur le projet de loi en cours, relatif à la décentralisation, il ne devrait pas entraîner de bouleversements majeurs dans l'organisation de nos ministères. Ce n'est pas la décentralisation qui remet en cause la présence de l'État au niveau départemental. Nous devons consacrer beaucoup d'efforts au soutien de l'activité départementale.

Sur l'évocation par la CFDT des discussions budgétaire du Sénat, le Président répond que la liberté de débat relève de l'indépendance du Parlement. Il rencontre régulièrement les rapporteurs de nos budgets. Le dialogue avec les parlementaires leur permet de bien connaître nos missions.

Beaucoup d'échanges ont lieu, beaucoup de travail est fait dans le cadre de l'agenda social : précaires, OPA, catégorie C . Pour ce dernier point, il faut encore finaliser la mise en œuvre et le financement. Les représentants du personnel expriment le besoin d'une visibilité plus globale. Le Président s'engage à communiquer un point précis sur l'agenda social, par exemple sur les assises de l'ingénieur. Conformément au calendrier usuel, le point sera fait en mars sur le SERM.

Sur le sujet des opérateurs, il faut les mettre dans le champ. Le Président partagera avec nous le tableau de bord de l'agenda social, pour que nous soyons à parité de vision.

Sur l'ADS et l'ATESAT, on ne peut affirmer que les collectivités locales ne voudront pas "reprendre nos agents". Leur évolution sur le fond a été décrite, par le METL et par le président de la République, devant le congrès des maires.

On n'est pas dans les conditions du vote de la loi MURCEF en 2001, qui définit l'ATESAT.

Il faut préparer juridiquement, en déminant, les solutions possibles permettant aux agents de l'État travaillant sur ces 2 missions, en gardant leur résidence, de travailler, s'ils le souhaitent, pour les collectivités locales qui les exerceront. Il faut travailler sur le fond avec les grandes associations d'élus pour connaître leurs besoins en matière de recrutement d'agents de l'État.

Le CTM démarre par l'examen du point N° 1 concernant le projet de loi portant création du centre d'études et d'expertise sur les risques de l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

La CFDT a déposé 5 amendements, FO un amendement.

L'essentiel des débats a donc porté sur les points soulevés par les amendements CFDT, avant le **vote final** sur l'ensemble du texte, dont voici le résultat :

CFDT, UNSA, CGT, FO

Abstention

FSU

Contre (avec des explications complexes de leur part sur une sortie du CERTU du périmètre CEREMA, l'évocation d'un SCN pour l'ensemble voire seulement pour les CETE et l'étonnement du non rattachement des LRPC à l'IFSTTAR... Ils ont signé le protocole à 2 reprises...)

La CFDT n'a pas voté **Pour** car deux de ces cinq amendements, importants pour l'avenir des personnels et du futur CEREMA, n'ont pas été retenus. Même si l'UNSA les a soutenus (et nous l'en remercions), CGT, FO, FSU, par leur opposition ou absence de vote, n'ont pas permis d'aller contre l'avis défavorable de l'administration (voir amendements n°2 et 5)

La CFDT se félicite néanmoins des évolutions sur la gouvernance du nouvel établissement. La séparation des pouvoirs entre les fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général de l'établissement est une excellente chose. Nous pouvons relever et noter avec satisfaction les évolutions de la position des deux cabinets ministériels au regard des informations, données par l'administration dans un précédent comité de suivi, d'un arbitrage favorable des dits cabinets à retenir un seul PDG. Il s'agissait pour nous d'un point dur pour éviter de concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un seul.

Sur la présence des représentants des personnels au sein du conseil d'administration nous avons pu entendre parmi les expressions syndicales de nos camarades hors UNSA que revendiquer un tiers de représentants des personnels au conseil d'administration, c'était trop, que mettre dans le conseil stratégique des représentants des personnels à parts égales avec les représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, c'était trop. Cette proposition ne recevait pas l'accord de nos camarades de FSU sur le nombre exigé et pour CGT et FO, il n'était pas question de participer à ce genre de conseil : ce serait trop s'impliquer dans la stratégie et le fonctionnement. Laissons cela à ceux qui savent et contentons nous de dénoncer les conséquences après coup...

Détail des amendements et des votes.

L'amendement de FO visait à rajouter un complément sur "les politiques publiques".

CFDT, UNSA, FO, CGT, FSU : **Pour**, l'amendement est donc retenu avec une proposition d'adaptation de l'administration.

L'amendement n°1 de la CFDT visait à séparer les rôles de président du CA (conseil d'administration) de celui de DG (directeur général). Le projet de texte présenté au CTM mentionnait un PDG (cumulant les fonctions et donc les pouvoirs). Au dernier comité de suivi, la DRI et le préfigurateur avaient annoncé que ce choix résultait d'un arbitrage des cabinets. Lors de ce CTM, les représentants des cabinets ont fait part de leur préférence pour une dissociation des deux rôles, malgré les arguments du préfigurateur désavoué. Le SG s'y est rallié.

CFDT, UNSA, FO, FSU : **Pour**
CGT : **Abstention**

L'amendement est retenu.

L'amendement n°2 de la CFDT visait à ouvrir le Conseil Stratégique du CEREMA aux représentants du personnel (à l'instar du CA). La CFDT pense que la stratégie de l'EPA ne doit pas se faire sans les personnels. L'administration s'y est opposée, ainsi que 3 autres syndicats...

CFDT, UNSA : **Pour**
CGT, FSU, FO : **Contre**

L'amendement est rejeté.

L'amendement n°3 de la CFDT visait à inscrire dans le projet de loi, les comités thématiques nationaux et les comités territoriaux, prévus dans le protocole d'accord. Avis favorable de l'Administration.

CFDT, UNSA, FO, CGT, FSU : **Pour**

L'amendement est retenu.

L'amendement n°4 de la CFDT visait à inscrire des garanties concernant les personnels non titulaires. L'administration étant dans l'incapacité d'apporter des explications suffisamment solides, le Président a proposé que la CFDT retire son amendement, sous réserve de l'expertise juridique que doit mener la DRH. La CFDT a accepté de mettre en suspens son amendement, dans l'attente de cette expertise.

L'amendement n°5 de la CFDT visait à inscrire dans le projet de loi l'engagement de maintien des moyens humains et financiers pendant les 2 ans, tel que le mentionnait le protocole. L'administration n'y est pas favorable et s'est retrouvée "soutenue" par CGT, FSU, FO, qui ont décidé de ne pas prendre part au vote.

La CFDT déplore qu'une des dispositions majeures du protocole, pourtant soutenue par les 5 syndicats, ne puisse pas être gravée dans le marbre de la loi. Nous n'avons toujours pas compris la position de CGT, FSU, FO...ces derniers moquant souvent les protocoles signés en leur déniaient toute valeur juridique. Comprenez qui pourra !

CFDT, UNSA : **Pour**

L'amendement est rejeté.

[Le point N°2 portait sur l'élaboration d'un nouveau décret portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du MEDDE.](#)

La CFDT demande depuis longtemps des études d'impact et des bilans, y compris qualitatifs. Lors des rencontres préalables à cette présentation, l'administration s'est satisfait d'avoir enquêté uniquement du côté de sa propre parité ; le bilan est partiel, voire partial. Le questionnement des représentants du personnel aurait conduit à nuancer l'autosatisfaction affichée quant au bon fonctionnement des CAP régionales.

Les organisations syndicales forment leurs représentants pour siéger efficacement dans les instances ; l'administration pourrait imiter cette démarche, en formant aussi bien les gestionnaires que les représentants de la parité administrative.

En matière de délégation de gestion, il serait pertinent d'établir un document de synthèse, clair et lisible, reprenant, pour chaque corps, qui a délégation pour quoi. Ce document s'inscrirait dans la démarche pédagogique évoquée précédemment.

Le Président répond qu'effectivement un document de synthèse sera très utile et qu'il va en parler aux services concernés.

CGT et FO ont voté CONTRE le texte. CFDT et UNSA se sont abstenus.

La plupart des mesures de délégation inscrites dans les textes sont à l'œuvre. Le texte proposé remet un peu d'ordre et surtout, il remet de la cohérence dans les niveaux de délégations des différents services.

Le point 3 concernait les CHSCTM des deux ministères et portait sur la prorogation de la durée des mandats de leurs membres.

FO a déposé 3 amendements, l'un portant sur la compétence du CHSCTM en ce qui concerne les EPA et un autre sur la même chose en ce qui concerne les DDI. Le dernier évoque la compétence du CHSCTM sur les OPA des Ponts et Chaussées et des Bases Aériennes.

CGT/FSU/ CFDT/UNSA Pour et FO Contre.

Le point 4 portait sur le projet d'arrêté modifiant une liste des opérations de restructuration des services pour introduire le regroupement des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL Nord Pas de Calais et Basse Normandie avec ceux des DREAL Picardie et Haute Normandie.

La CGT s'est abstenue. FO a voté contre. CFDT et UNSA ont voté pour.

Le point 5 concernait le projet de cadrage de l'expérimentation du télétravail à domicile.

Nous avons toujours soutenu les solutions alternatives aux mobilisés coûteuses en temps et en finances dans le cadre des multiples réorganisations depuis le début des années 2000.

Parmi celles ci le télétravail.

Pour nous, il doit être adapté aux situations et surtout pas nécessairement à 100 %.

Il doit soulager les contraintes de déplacement quotidiennes.

Au télétravailleur et à l'administration de s'entendre sur le bon rythme.

Nous avons donc soutenu les travaux engagés et revendiqué la possibilité d'offrir l'alternative télétravail aux personnels soumis à des restructurations, des obligations de mobilité car même avec l'affirmation de non mobilité géographique, le regroupement des administrations centrales, la fermeture d'une subdivision, d'un centre conduit parfois à des contraintes de déplacements importantes en temps de trajet. Offrir la possibilité du télétravail est devenue une urgence pour nous et sans doute quelques personnels.

Sur le projet présenté nous avons posé des questions.

- qui va contrôler l'espace de travail adapté au domicile du télétravailleur ?
- comment gérer les accès au réseau (serveur de fichiers) à distance ?
- qui va financer les surcoûts générés (2ème ordinateur, ligne téléphonique éventuelle...) ?
- quid des accidents du travail (ex : chute à domicile = travail ou pas travail = impossible de déterminer l'imputabilité) -
- idem pour les agents qui interviendraient au domicile de l'agent (on est dans un espace privé)

Le ministère est en lien avec le SGG pour l'expérimentation dans les DDT. Quand un agent vient dépanner un télétravailleur, il est considéré comme étant en mission.

Le contrôle systématique au domicile n'est pas prévu, on part sur du déclaratif.

Nous avons proposé des améliorations et notamment déposé un amendement portant sur la mise à disposition du télétravailleur d'une connexion Internet et d'une ligne téléphonique avec prise en charge intégrale par l'administration. Idem pour les dépenses de maintenance de l'équipement de télétravail. Il n'est pas juste que le télétravail soit possible uniquement pour ceux qui sont équipés d'une connexion internet. En 2009, la circulaire agriculture prévoyait cette prise en charge...

La FSU a soutenu cet amendement, idem pour la CGT. L'UNSA s'est abstenu et FO n'a pas pris part au vote.

L'amendement a été rejeté.

FO et l'UNSA ont voté pour le texte global, nous nous sommes abstenus compte tenu du rejet de notre amendement et la CGT n'a pas pris part au vote.

Vu l'heure tardive et les impératifs du Président, le point d'information sur le répertoire ministériel des emplois types et celui sur l'évolution de la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et en DM ont été reportés à un autre CTM .